

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00096

**SALLE OMNISPORT DU GIER A SAINT-CHAMOND - CONVENTION AVEC LA
SNCF POUR LE SUIVI DES ETUDES ET DES TRAVAUX**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-0202000096

DATE D'APPHICATION : 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

SALLE OMNISPORT DU GIER A SAINT-CHAMOND - CONVENTION AVEC LA SNCF POUR LE SUIVI DES ETUDES ET DES TRAVAUX

Dans le cadre du projet de construction de la salle Omnisport du Gier à Saint-Chamond, des travaux vont être réalisés aux abords des voies ferroviaires de la ligne Lyon - Saint-Etienne.

Dans le cadre de ces travaux, une convention d'assistance pour la phase projet et la phase exécution doit être passée avec SNCF Réseau.

Cette convention fixe notamment les prescriptions minimales que Saint-Etienne Métropole devra respecter en terme de sécurité à proximité des ouvrages ferrés en exploitation. Elle précise également la mission de SNCF Réseau visant à garantir la sécurité des circulations ferroviaires pendant les travaux réalisés par Saint-Etienne Métropole.

Cette mission est entièrement à la charge financière de Saint-Etienne Métropole.

Elle se décompose comme suit :

1. Une partie forfaitaire fixée à 6 500 € HT (frais de gestion du dossier, examen des répercussions du chantier sur l'infrastructure ferroviaire, aide à la rédaction de la NPSF pour garantir la stabilité des installations ferroviaires et la sécurité des circulations ferroviaires) ;
2. Une partie conditionnelle : Saint-Etienne Métropole s'engage à rembourser à SNCF Réseau, les frais que cette dernière engagerait pour assurer la sécurité des circulations ferroviaires et du personnel (notamment la surveillance du chantier) lors de certaines phases de travaux , ou, en cas d'incident grave sur le chantier, pour rétablir la circulation normale des circulations ferroviaires, selon des dispositions financières à négocier au cas par cas.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'une convention d'assistance avec SNCF Réseau pour le suivi des études et du chantier de la salle omnisports du Gier afin de garantir la sécurité des circulations ferroviaires,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention d'assistance avec SNCF Réseau,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 395 sur les budgets 2020 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU